

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 2 mars 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2022-032

RENOUVELLEMENT DU PARC DE
MATERIEL DE SPORTS
NAUTIQUES DE LA BASE
NAUTIQUE DES MASCAREIGNES
(BNM)
ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite et affichée le 18
février 2022.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le :

15 MARS 2022

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mercredi
deux mars, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe,
M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème}
adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy
Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe,
M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M.
Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M.
Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet,
Mme Garcia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville,
M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme
Aurélien Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint
par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert
4^{ème} adjoint par M. Zakaria Ali, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M.
Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par M. Franck Jacques Antoine,
M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe, Mme Barbara Saminadin par Mme Honorine
Lavielle, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain
Maillot à 17h12.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme
Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2022-032

**RENOUVELLEMENT DU PARC DE MATERIEL DE SPORTS NAUTIQUES DE LA
BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES (BNM)
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 17 février 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 2 mars 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 200 000 euros TTC à l'association Base Nautique des Mascareignes pour le renouvellement de son parc de matériel de sports nautiques selon le plan de financement cité dans le rapport ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIRE CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

**RENOUVELLEMENT DU PARC DE MATERIEL DE SPORTS NAUTIQUES DE LA BASE
NAUTIQUE DES MASCAREIGNES (BNM)
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Base Nautique des Mascareignes (BNM) pour lui permettre de renouveler son parc de matériel de sports nautiques.

Depuis 2014, la Municipalité de Le Port accorde une attention particulière au développement de sa politique sportive, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de rénovation et de réhabilitation des sites, équipements et parcs de matériels sportifs du territoire.

Le sport étant un facteur de cohésion sociale, vecteur d'une continuité éducative et facteur de rayonnement de son territoire, il s'agit également de proposer à chaque association, club et/ou établissement scolaire d'œuvrer au développement d'une pratique sportive accessible au plus grand nombre, notamment à celles et à ceux qui en sont éloignés.

En ce sens, la collectivité fait le choix de renforcer son partenariat avec le milieu associatif sportif et éducatif pour structurer et développer une offre sportive diversifiée et de qualité. Il s'agit de renforcer la pratique sportive de compétition, d'apprentissage, libre et/ou de loisirs sur l'ensemble du territoire.

La BNM s'inscrit dans cette démarche volontariste et active d'ouverture du plus grand nombre à la mer, et propose une offre de sports nautiques dynamique et adaptée à plus de 3 000 utilisateurs par an selon la typologie des publics suivante :

- les élèves du primaire et du secondaire ainsi que les étudiants dans le cadre de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) et de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Un partenariat privilégié est en cours d'élaboration avec le futur lycée de la Mer, permettant d'assurer l'indispensable apprentissage nautique ;
- les groupes associatifs et/ou les centres de loisirs qui bénéficient de prestations occasionnelles ou régulières en temps hors scolaire ;
- les adhérents de la B.N.M participant aux cours proposés par les écoles de voile, de plongée et de kayak ;
- les touristes locaux et extérieurs ainsi que les comités d'entreprises.

Toutefois, son parc de matériel nautique, acquis entre 1998 et 2014, est désormais obsolète et nécessite d'être renouvelé et modernisé pour :

- garantir les conditions de sécurité et d'hygiène des équipements
- améliorer les potentialités d'accueil et de pratiques sportives ;
- renforcer l'attractivité de la B.N.M, en direction notamment des jeunes, avec l'acquisition de matériels innovants permettant le développement de nouvelles activités nautiques ;
- asseoir le modèle économique et social de l'association.

Afin de mener à bien ce projet, elle sollicite un accompagnement financier de la Ville pour un montant de 200 000 euros TTC en investissement.

Le coût global de l'investissement est évalué à 1,135 millions d'euros TTC. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Collectivités/institutions	% sollicités	Montants sollicités en TTC
Ville de Le Port	17.62%	200 000 €
Direction de la Mer Sud Océan Indien (DMSOI)– Contrat de Convergence et de Transformation (CCT)	22.02%	250 000 €
Agence Nationale du Sport (ANS)	30.13%	342 000 €
Région Réunion (via ligue régionale voile)	18.76%	213 000 €
Base Nautique des Mascareignes (fonds propres)	11.47%	130 000 €
Total	100 %	1 135 000 €

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 200 000 euros TTC à la Base Nautique des Mascareignes pour le renouvellement de son parc de matériel de sports nautiques selon le plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à signer tout document correspondant.